

Extrait du registre des décisions

Bureau du 01 juillet 2025

n° 094-25

Objet : *RS - Demande de subventions au titre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires*

- date de convocation le 25 juin 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi un juillet treize heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry, sans condition de quorum à la suite de l'absence de quorum lors de la séance du jeudi vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

- étaient présents : 7

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Jean-François Poitou à Thierry Repentin

- conseillers excusés : 43

Grégory Basin - Marie Bénévise - Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Hervé Ferroud-Plattet - Jean-Pierre Fressoza - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Valentin Hachet - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Franck Morat - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Daniel Rochaix - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 01 juillet 2025

délibération n° 094-25

objet **RS - Demande de subventions au titre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires**

Thierry Repentin en l'absence de Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, indique que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds vert », créé en 2023 par l'Etat, aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert dès 2024.

Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- axe 1 : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires,
- axe 2 : leur adaptation au changement climatique,
- axe 3 : l'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.

L'axe 3 vise à soutenir :

- la transition et la planification écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux,
- le développement du covoiturage,
- le développement des mobilités durables en zones rurales,
- la réalisation d'aménagements cyclables,
- le recyclage foncier,
- les territoires d'industrie en transition écologique.

Grand Chambéry s'engage en faveur de l'accélération de la transition écologique sur son territoire en présentant, au titre du Fonds vert, une action relevant de sa compétence en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, pour un volume d'opérations total estimé à 752 800 € HT :

Axe du Fonds vert	Mesure du Fonds vert	Action de Grand Chambéry	Direction maître d'ouvrage
Axe 3 : améliorer le cadre de vie	Développement des mobilités durables en zones rurales	Mise en place d'un service de transport à la demande en zones rurales sur le secteur des Bauges et en périphérie de l'agglomération	Direction de la mobilité

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis de la commission mobilité du 17 juin 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter les subventions les plus élevées possible au titre du Fonds vert,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir au titre de ces demandes de subventions,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

094-25

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions au titre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 01 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250701-lmc1H33836H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33836H1

Date de transmission en Préfecture : 01 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 01 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 01 juillet 2025